

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 6 / N° 9 / 3 novembre 2020

Coup d'envoi des travaux de construction de la maison des aînés et alternative de Rivière-du-Loup

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, ainsi que la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Marie-Eve Proulx, et le député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Denis Tardif, se réjouissent du lancement officiel des travaux de construction de la maison des aînés et alternative de Rivière-du-Loup, un projet qui offrira à la population 120 places en chambre individuelle avec toilette et douche adaptées, dans un milieu de vie à dimension humaine.

Cette maison des aînés et alternative, qui sera située sur la rue Sainte-Anne, sera constituée de dix unités de vie de 12 places chacune. 96 de ces places seront réservées aux personnes aînées, et 24 autres seront destinées aux adultes ayant des besoins spécifiques. Le projet représente un investissement de 60,3 M\$, assumé entièrement par le gouvernement du Québec, et les travaux devraient être complétés d'ici l'automne 2022. La Société québécoise des infrastructures agit à titre de gestionnaire du projet.

Ce nouveau type d'hébergement a été entièrement repensé pour rappeler davantage un domicile et favoriser les contacts humains ainsi qu'un mode de vie plus actif, entre autres grâce à un accès à des espaces extérieurs aménagés et à des installations intérieures mieux adaptées aux besoins des résidents et de leurs proches. Soulignons également l'aspect sécuritaire des lieux, entre autres sur le plan de l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections en cas d'éclosion.

Demande de congé pour études – Session hiver 2021

Vous envisagez de poursuivre vos études à la prochaine session scolaire Hiver 2021?

Vous devez obligatoirement faire une demande de congé partiel sans solde pour études ou de congé sans solde pour études par Octopus au Service de la rémunération et avantages sociaux, et ce, même si vous n'avez pas reçu votre horaire de cours au moment de faire votre demande; vous nous le ferez parvenir dès que vous l'obtiendrez.

Si toutefois vous n'êtes pas admissible au congé pour études selon les critères de votre convention collective, votre demande sera automatiquement dirigée au Service des activités de remplacement pour vérifier s'il est possible de vous allouer une disponibilité étudiant en lien avec votre horaire de cours.

Votre requête Octopus doit être déposée au moins 30 jours avant le début de votre congé.

Les dates suivantes sont suggérées pour que votre

demande soit inscrite dans la confection des horaires :

- Session hiver : avant le 15 novembre
- Session été : avant le 15 avril
- Session automne : avant le 15 juin

Nous vous souhaitons bonne chance dans votre cheminement scolaire!

Sites non traditionnels COVID-19 prêts pour une ouverture à Rimouski et à Rivière-Ouelle

Deux nouveaux sites non traditionnels (SNT) (zone chaude) sont maintenant prêts pour être ouverts au Bas-Saint-Laurent, si le besoin se présentait. Ces sites seront sous le leadership de la DPDI-TSA-DP et pourront accueillir différents types de clientèles nécessitant un hébergement en raison de la COVID-19.

Le SNT de Rimouski pourra recevoir jusqu'à 30 résidents en provenance d'un milieu d'hébergement comme les RI-

RTF, RPA et RAC du Bas-Saint-Laurent. Ces résidents devront avoir été déclarés positifs à la COVID-19 et ne pas être en mesure de s'isoler dans leur milieu de vie. La gestionnaire du site est Mme Louise-Josée Caron, chef de service CDD et CDE de Rimouski et chef de service pour le SNT de Rimouski.

Le SNT de Rivière-Ouelle est déployé dans un secteur sécurisé (accès et environnement physique) et pourra recevoir jusqu'à trois usagers avec

trouble grave du comportement ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 et nécessitant un environnement sécurisé. La gestionnaire du site est Mme Karine Lagacé, chef de service en DITSA pour le Kamouraska-Rivière-du-Loup et chef de service pour le SNT de Rivière-Ouelle.

Nous les remercions de leur disponibilité et de leur contribution à la poursuite du projet.



LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

FAITES-VOUS VACCINER.

Québec.ca/vaccingrippe

Votre gouvernement

La vaccination, la meilleure protection

Québec

Les activités de vaccination contre la grippe saisonnière ont débuté le 1^{er} novembre

Comme à toutes les années, les travailleurs de la santé, les médecins et les stagiaires peuvent recevoir gratuitement le vaccin antigrippal de différentes façons. Plusieurs activités de vaccination contre la grippe saisonnière sont offertes par le CISSS du Bas-Saint-Laurent afin de répondre aux besoins de tous.

- Prise de rendez-vous dans une des cliniques populationnelles de vaccination offertes dans les MRC du Bas-Saint-Laurent
- Prise de rendez-vous dans une des cliniques offertes dans une de nos installations
- Cliniques mobiles accessibles sur certaines unités de soins. Des équipes de vaccination se déplaceront dans certains secteurs pour vacciner les personnes qui le souhaitent.
- Cliniques sans rendez-vous offertes dans certaines installations.
- Vaccination par les pairs. Cette année, les vaccinateurs formés pourront vacciner leurs collègues qui le souhaitent, directement dans leur secteur. (Il est important de rappeler aux vaccinateurs de remplir le formulaire de vaccination BL0015). Tout vaccinateur doit obligatoirement saisir le vaccin administré dans le Registre de vaccination SI-PMI ou fonctions allégées. S'il est dans l'impossibilité de le faire, il peut transmettre le [formulaire BL0015](#) à Nathalie Bond par courrier interne au CLSC de Rimouski ou par télécopieur au 418 727-5479).



COVID-19 – Dernières nouvelles

Section COVID-19 de la zone professionnelle du site Web

cisss-bsl.gouv.qc.ca/covid19

Section COVID-19 de l'intranet

mon.intranet.cisssbsl.rtss.qc.ca, [Menu principal > COVID-19](#)



Palier 3

Alerte modérée

Pour plus d'informations :

cisss-bsl.gouv.qc.ca/etat-covid

Visites des proches aidants dans les centres hospitaliers — Mises à jour importantes

Afin de nous assurer que les personnes proches aidantes qui se présentent à l'accueil du centre hospitalier puissent visiter leur proche, nous aimerions rappeler certaines notions importantes à ce sujet. Pour plus d'information, [consultez la section COVID-19 de l'intranet, dans la page Nouvelles.](#)

Fin d'éclosion pour deux unités

En date du 23 octobre, considérant qu'aucun nouveau cas n'a été déclaré au cours des 14 derniers jours, nous annonçons la fin de la situation d'éclosion sur une unité d'hospitalisation du CHRGP. Nous vous rappelons qu'un total de 20 personnes ont été déclarées positives à la COVID-19 dans le cadre de cette éclosion au cours du dernier mois.

En date du 26 octobre, considérant qu'aucun nouveau cas n'a été déclaré au cours des 14 derniers jours, la situation d'éclosion sur une unité d'hospitalisation de l'Hôpital régional de Rimouski est maintenant terminée. Un total de 4 travailleurs ont été déclarés positifs à la COVID-19 dans le cadre de cette éclosion qui a débuté le 9 octobre dernier. Pour plus d'information, [consultez la section COVID-19 de l'intranet, dans la page Nouvelles.](#)

Mise à jour des foires aux questions du 13 mars et du 11 mai 2020 concernant les conditions de travail

Une mise à jour des foires aux questions qui avait été diffusées le 13 mars et le 11 mai dernier est maintenant disponible. Cette FAQ répond à plusieurs interrogations concernant la santé et la sécurité au travail et l'application des conditions de travail prévues aux conventions collectives dans le contexte du COVID-19, mais aussi concernant l'arrêté ministériel 2020-035 portant sur les mesures incitatives visant à favoriser la présence au travail à temps complet. Pour plus d'information, [consultez la zone professionnelle du site Web, section Conditions de travail.](#)

Pratico-pratique des appros — Numéro du 22 octobre 2020

Par le feuillet d'information Pratico-pratique des appros, le Service des approvisionnements souhaite vous transmettre des informations importantes concernant les produits, les équipements et les fournitures. Pour consulter ce numéro, [rendez-vous dans l'intranet dans la section COVID-19 > Approvisionnement.](#)

Prise en charge des arrêts cardiorespiratoires intrahospitaliers en période de pandémie COVID-19

Une mise à jour de la procédure Prise en charge des arrêts cardiorespiratoires intrahospitaliers en période de pandémie COVID-19 a été faite le 21 octobre 2020. [Vous trouverez le document sous COVID-19 > Outils cliniques.](#)

Conditions de travail temporaires — Mesures financières pour bonifier la disponibilité de main-d'œuvre

En mai dernier, l'arrêté ministériel 2020-035 a décrété de nouvelles mesures financières pour le personnel du réseau de la santé et des services sociaux, et ce, afin de bonifier la disponibilité de main-d'œuvre. Ces mesures ont été bonifiées à compter du 27 septembre 2020 par la désignation de notre région par le ministre de certaines de nos installations. Pour plus d'information, [consultez la section COVID-19 de l'intranet, dans la page Nouvelles.](#)

Mise à jour des horaires des cliniques de dépistage de la COVID-19

Les horaires des cliniques de dépistage de la COVID-19 ont été actualisés en fonction de l'achalandage des dernières semaines.

Les heures d'ouvertures seront ajustées au besoin en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique au Bas-Saint-Laurent.

Les usagers peuvent se présenter aux cliniques sans rendez-vous, mais il est préférable d'obtenir un rendez-vous au préalable en téléphonant au 1 877 644-4545. Pour consulter les horaires, visitez la section COVID-19 de notre site Web à l'adresse suivante : cisss-bsl.gouv.qc.ca/node/4010

Soyez vigilants — Pour contrer la menace des rançongiciels

La Direction des ressources informationnelles tient à vous informer qu'il y a présentement une campagne mondiale de rançongiciels qui vise principalement les hôpitaux américains et canadiens. Le CISSS du Bas-Saint-Laurent reste à l'affût et met toutes les mesures en place pour mitiger les risques. La DRI sollicite également votre collaboration afin d'appliquer les bonnes pratiques en matière d'utilisation du courriel et de navigation sur Internet. Pour ce faire, voici un bref rappel de ces bonnes pratiques :

Soyez vigilant lorsque vous recevez un courriel.

- Portez une attention particulière au contenu du message, aux liens proposés, aux pièces jointes et à l'expéditeur du courriel.
- En cas de doute, contactez le Centre de service à l'utilisateur au 1 844 400-2433.

Soyez prudents en naviguant sur Internet.

- Attention aux informations que vous transmettez

- Assurez-vous de transiger sur des sites dont l'adresse débute par https://.
- Si jamais vous remarquez un comportement inhabituel sur votre poste de travail, n'hésitez pas à le débrancher du réseau et contactez le Centre de service à l'utilisateur sur le champ.

Merci de votre habituelle collaboration.
L'équipe de sécurité de la DRI

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



Ligne téléphonique pour le personnel : 1 833 799-0050

Option 1 : Santé et sécurité au travail et dépistage (7 jours sur 7, de 8 h à 16 h)
suivi.covid.infirmieres.sst.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Option 2 : Conditions de travail (lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h)

